

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 24 juin 2025

Les adhérents de l'association DAC Loire se sont réunis le mardi 24 juin 2025 à partir de 20h00, dans le cadre d'une Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 juin 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités établi par la Direction
- Présentation des comptes 2024 par le cabinet d'expert-comptable SOFIREX
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2024, Affectation des résultats et quitus au Conseil d'administration
- Rapport d'orientation du Président
- Réserve pour projet de santé publique de l'entité : vote concernant l'élargissement de son objet
- Arrêt de la cotisation 2025
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et élection du Bureau si besoin.

Les adhérents présents sont accueillis par Mme ACHARD, responsable d'antenne du site Sud, qui assure « l'émargement » ainsi que la collecte des pouvoirs des membres représentés.

Après décompte, le Président, Luc MILLOT, recense 29 adhérents présents et 11 adhérents représentés, répartis au sein de l'ensemble des collèges.

Le collège 1 réunit 13 membres présent ou représentés sur 77. Le collège 2, 12 membres présents ou représentés sur 17. Le collège 3, 4 membres présents ou représentés sur 6. Le collège 4, 2 membres présents ou représentés sur 4. Le collège 5, 3 membres présents ou représentés sur 5.

Etaient présents également 6 partenaires, du collège 6 (non votant) et 1 bénéficiaire du collège 7 (non votant).

L'article 9.2.3 des statuts précise que le quorum est atteint lorsqu'au moins 3 des collèges sont représentés et qu'au sein de chacun de ces collèges au moins 30% des membres sont présents ou représentés. 7 collèges sur 7 sont représentés, dont 4 par plus de 30% de leurs membres. Aussi, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

A l'occasion de cette Assemblée Générale Ordinaire réunissant les adhérents, nous saluons également la présence de plusieurs partenaires.

Le Président remercie la Fédération ADMR pour son accueil historique dans ses locaux et ce, malgré le changement de Direction au sein de cette fédération. Il remercie également tous les adhérents présents pour leur partenariat constant et durable.

I. Procès-verbal de l'AG du 13 juin 2024 :

Le procès-verbal a été transmis aux adhérents en amont de la présente réunion. Aucune remarque n'est parvenue jusqu'à ce jour.

Les adhérents présents, invités à s'exprimer, ne formulent pas de remarque particulière.

Au terme du vote, le PV de l'assemblée générale du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



DAC

Dispositif d'Appui à la Coordination

LOIRE

II. Rapport moral du Président :

L'année 2024 peut se caractériser par trois mots : Assise – cohérence - fracture

Assise :

Année où l'association apparaît bien installée sur son territoire, recevant de nombreuses invitations pour travailler sur des sujets différents (amélioration de parcours, optimisation des articulations, partenariat dans le cadre d'AAP...) avec des acteurs de différents champs (CPTS, CH, SAS, PSY15, Service de Protection de l'Enfance, POC, PTSM, EHPAD et Filières Gérontologiques.).

A tel point que la Direction commence à mettre en place des règles de priorisation pour tout ce qui concerne la coordination territoriale.

L'activité d'appui et de coordination s'affine : légère baisse des sollicitations relevant de l'information et de l'orientation contrebalancée par une hausse des situations complexes nécessitant un appui aux parcours de santé.

2024 est l'année de lancement officiel du nouveau programme d'ETP « capter mon diabète » avec une forte implication des partenaires professionnels ainsi que de celle de membres de l'Association Française des Diabétiques-Comité Loire.

Cohérence :

En inter-sites tout d'abord :

Mise en place de réunions inter-sites avec les salariés impliqués dans la mise en œuvre des programmes ETP, dans le but d'améliorer l'organisation et lever les difficultés au fil de l'eau.

Lancement d'un travail sur un recueil de données holistique, support de l'évaluation des situations individuelles, permettant une harmonisation d'analyse quel que soit le secteur géographique et quelle que soit la profession initiale du référent de parcours (finalisation en 2025).

Première journée dédiée au métier de référent de parcours de santé complexe, permettant une acculturation collective à partir des textes nationaux, de la mise en place de travaux pratiques, ainsi que par le partage d'expériences de deux représentants de la FACS-AURA.

En AURA :

Le DAC Loire a organisé la 1^{ère} journée des encadrants des DAC, portée par la FACS-AURA, permettant de travailler différents sujets incitant à une cohérence régionale. Ce sujet est important car les rapports d'activité des DAC sont comparés entre eux par l'ARS.

Afin de créer une émulation collective autour d'un sujet commun, des référents de parcours du DAC Loire ont suivi une formation, préparée par la FACS-AURA, dont le thème est « comprendre et intervenir sur les résistances intrafamiliales et interprofessionnelles pour résoudre les situations complexes et/ou enkystées ».

Au national :

Le DAC Loire, représenté par Fabienne FLORENCE et Mario DEBELLIS au sein du Bureau de la FACS-AURA, a participé aux Premières journées interfédérales, ayant pour objectifs l'interconnaissance inter-régionale, ainsi que le démarrage de travaux nationaux alimentant les discussions nationales avec la DGOS.

Ce niveau d'implication est tout autant nécessaire puisque 2024 est la 1^{ère} année de remontées statistiques trimestrielles de chaque DAC, au niveau national.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR : 42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



Fracture :

2024 correspond à la dernière année couverte par la convention de financement triennale (2022-2024). Les subventions sont restées à l'identique, malgré le contexte d'inflation, générant des contraintes budgétaires.

DAC

Dispositif d'Appui à la Coordination

LOIRE L'été, promulgation d'un Ségur pour tous, dont l'application, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, s'impose à l'association DAC Loire, en tant qu'employeur. Le coût estimé est d'environ 160 000 euros.

A partir de là, une ère de restriction voit le jour, liée au non-financement du Ségur par l'ARS :

- Suppression de certains avantages salariaux
- Suppression de certains postes au tableau des effectifs, à l'occasion de départs (ex : poste de psychologue)
- Non-remplacement des salariés en arrêt lorsque cela est possible
- Abandon du projet de déménagement du site de Saint-Etienne.

Le tout dans un contexte de politique nationale laissant peu d'optimisme pour 2025.

III. Rapport d'activités établi par la Direction :

Le Bureau associatif s'est réuni à 4 reprises et le Conseil d'administration à 2 reprises.

Adhérents 2024 - 111 adhérents actifs :

72 professionnels de santé (dont centres de soins ou de santé)

3 CPTS

Département de la Loire et 15 établissements et structures médico-sociales et sociales, services d'aides et de soins à domicile

4 établissements et structures hospitalières

4 Instances de Concertation Territoriales

5 représentants d'associations d'usagers et de bénévoles

2 partenaires (sans droit de vote)

1383 professionnels de santé* adhérents bénéficiaires (sans droit de vote)

Nouvelle structure adhérente 2024 :

Centre de santé municipal de Riorges

IV. Eléments de rapports d'activités 2024 :

La Direction a établi un recueil de données à l'attention des membres présents. Ce recueil est ajouté en annexe au présent procès-verbal.

Mme FLORENCE commence par présenter les ressources humaines salariées par l'association.

Fonctions	Roannais (ETP)	Forez (ETP)	Sud (ETP)
Secrétaires de coordination	0,8	0	0,7
Assistantes administratives aux parcours	1	1,7	1
Référent.e.s de parcours complexes	6,55	3,65	7,8
Médecin coordinateur	0.2	0.2	0.2
Diététiciennes coordinatrices	0.5	0.2	0.3
Psychologue coordinatrice	0	0.2	0
Chargée de développement		1	
Chargées de développement territorial	0	1	1
Coordinatrice PTSM		0.8	
Comptable-gestionnaire de paie		0.9	
Manager de proximité	0.6	0.4	0
Responsable d'antenne	0	0	1
Directeur adjoint		1	
Directrice de l'Association		1	

Direc Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

Activité Dispositif d'Appui à la Coordination 2024 (vs 2023) :

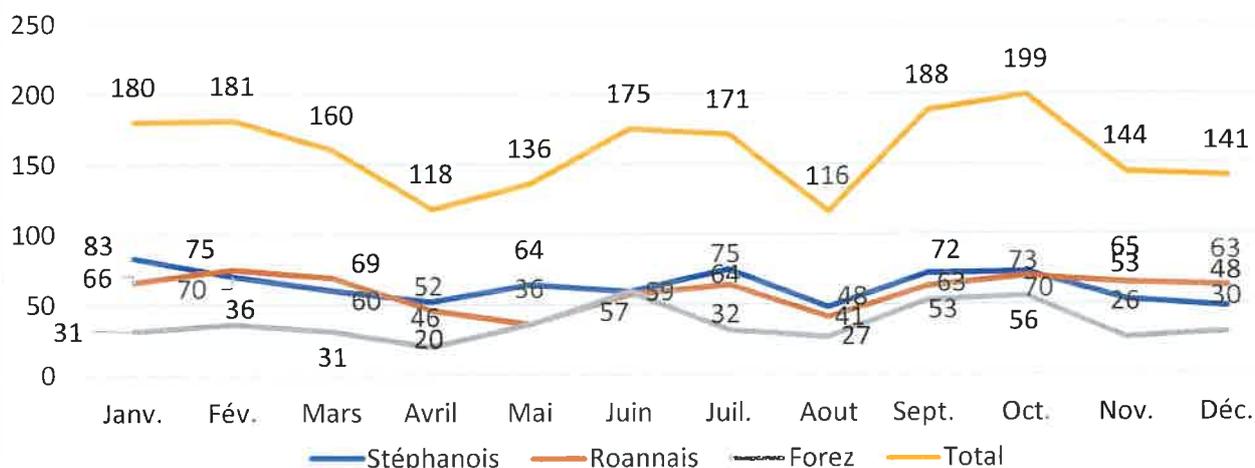
2176 (2457) nouvelles demandes :

712 (843) relevant d'informations

- **242 (407)** relevant d'une mise en lien avec la bonne ressource sur le territoire

- **1 222 (1011)** ayant fait l'objet d'un appui à la coordination, voire d'accompagnement de la personne dans son parcours de santé
- **659 (663)** visites d'évaluation
- **1 008 (923)** visites d'accompagnement
- **56 (65)** situations ont fait l'objet d'une ou plusieurs réunions de concertations pluridisciplinaires
- **154 (142)** jours représentent le nb de jours moyen d'un accompagnement (avec d'importants écarts selon les besoins des situations)
- **1 205 (844)** personnes ont bénéficié d'un accompagnement qui s'est achevé en 2024.

Nouvelles demandes d'appui 2024



Constats généraux :

- Hausse du nombre de sollicitations nécessitant un appui à la coordination et/ou accompagnement dans le parcours de santé (réponses de niv 3)
- Le taux de rotation est conséquent
- Peu de variations concernant les adresseurs (avec néanmoins des différences selon les secteurs)
- 10% des médecins généralistes installés adressent en direct et chacun nous a interpellé pour 3 situations différentes en moyenne
- Le nombre de visites à domicile a augmenté en cohérence avec le nb de réponses de niv 3
- Les tranches d'âge évoluent peu (85,6% ont 60 ans et plus)
- Les problématiques des personnes sont en nette augmentation : + 22% pour les problématiques de soins somatiques et psychiques ; + 10% pour les besoins d'aide à la vie quotidienne ; + 11% en raison des proches aidants ; + 10 % en raison de l'isolement

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

Légère hausse des sorties pour un motif du type : décès en établissements de santé et entrées en institution

Concernant la mission de coordination territoriale :

182 rencontres partenariales

159 participations à des groupes de travail répartis dans la Loire, portant sur différentes thématiques de santé

57 réunions de commissions diverses, portant sur des prises en charge individuelles

104 réunions d'instances décisionnelles de nos partenaires

Et participation à **38** évènements partenariaux

Concernant la Cellule Départementale de coordination des covid longs :

Ses missions :

Informier, orienter vers les ressources covid départementales

Coordonner le parcours de soins en cas de situation médico-sociale complexe identifiée

33 situations traitées, réparties sur l'ensemble du département

Activité de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) :

M. DEBELLIS présente le rapport d'activités de l'ETP :

34 professionnels différents sont intervenus dans les programmes, dans toute la Loire.

1 nouveau programme mis en œuvre (« *Capter mon diabète pour mieux l'équilibrer* »)

Programme ETP	Diabète	Capter son diabète	Park'action
Nb de parcours achevés	86	5	36
Nb d'aidants ayant suivis des séances	10	0	20
Nb de plateaux programmés	17	8	10
Nb de plateaux réalisés	11	2	6

Les programmes d'ETP ont été déployés dans 11 villes différentes en 2024.

Activité de formations :

Il en existe de plusieurs types :

- Certaines sont gratuites, d'autres sont payantes

- Certaines sont patients-centrées, d'autres répondent à des demandes spécifiques de partenaires, d'autres encore sont réitérées chaque année car il existe une demande constante

- Les formateurs peuvent être des salariés de l'association ou bien des partenaires extérieurs qui présentent une expertise spécifique

- Enfin, pour que les formations que nous proposons répondent au label Qualiopi (obligatoire pour les demandes de prises en charge par les OPCO), nous avons une convention de sous-traitance avec le DAC 43.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



Activité de coordination du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) :

DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

Ce poste est financé depuis avril 2023. Son objectif : poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire ligérien pour favoriser la dynamique partenariale du PTSM et l'avancement et l'actualisation de son plan d'actions.

Les priorités 2024 ont porté sur :

- L'animation de réseaux d'acteurs en inter-champs
- Le relai d'information sur l'existant et la facilitation de liens
- Les travaux d'actualisation du PTSM
- La définition et mise en place de la gouvernance du PTSM.

V. Rapport financier :

Ce rapport est présenté par Mme GAUMARD, expert-comptable au titre du cabinet SOFIREX. Elle précise que l'association présente une gestion saine mais que l'année 2024 a connu des difficultés du fait de la stagnation de la subvention de l'activité DAC, cumulée à une non prise en compte de la mise en place du Ségur.

Pour rappel, les comptes de l'association sont répartis en plusieurs sections analytiques, qui correspondent aux différentes activités et donc aux différents financements. Cela permet de visualiser les réelles recettes/dépenses inhérentes à chacune des actions entreprises par année.

A titre informatif, il y a également quelques changements de présentation comptable.

Pour la première fois de son histoire, l'activité du DAC est déficitaire, en lien avec le contexte détaillé dans le rapport moral.

Celle de l'éducation thérapeutique du patient est plutôt positive puisqu'elle permet de reporter des fonds dédiés pour l'année suivante.

L'activité de l'organisme de formation génère un résultat positif, qui reste néanmoins inférieur à celui de 2023.

Enfin, l'activité de coordination du PTSM se solde également par un résultat positif (malgré la mise en place du Ségur), du fait d'un avenant à la subvention intégrant une revalorisation annuelle de 5 700 euros. Le résultat est affecté en fonds dédiés pour 2026.

VI. Rapport du Commissaire aux Comptes :

Le Commissaire aux comptes, M. GIROUD-ARGOUD, a réalisé sa mission de contrôle à partir de l'ensemble des documents demandés qui lui ont été fournis tant par l'expert-comptable, par l'association que par différents créanciers.

Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

VII. Affectation des résultats :

- ➔ Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

↓ Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à - **24 444€** de la manière suivante :

- **15 972 €** au compte « résultat sous contrôle de tiers financeurs » en coordination
- **8 472 €** en « report à nouveau », réparti comme suit :
 - **11 729 €** pour la coordination
 - + **3 257 €** pour la formation

VIII. Votes :

Suite à ces différentes présentations, le Président enjoint les membres de l'assemblée générale à procéder aux différents votes.

Le rapport moral, le rapport d'activités de l'association, le rapport d'activités des services, le rapport financier de de l'association, chacune des 2 résolutions, n'ont fait l'objet d'aucune opposition ni abstention. Ils sont en conséquence approuvés **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

IX. Rapport d'orientation du Président :

Année sombre...

- Arrêt du financement des actes dérogatoires (héritage des réseaux de santé)
- Non-financement du Ségur pour tous
- Convention de financement annuelle (et non triennale), sans revalorisation par rapport à 2024
- Décision difficile mais nécessaire de restructuration, impactant notre participation territoriale, des actions autour de la prévention tertiaire et de l'offre de formations, mais également l'activité principale par la mise en suspend d'un temps de référent de parcours sur le Stéphanois, dans l'attente du montant final de la dotation 2025.
- Les DAC en AURA ont fait l'objet d'un audit financier, en cours d'analyse par l'ARS-ARA. L'objectif de cet audit est d'évaluer ce qui peut nous être repris de nos réserves historiques (cumul de reliquats de financements antérieurs).

Également, lancement d'une commission ETP pluri partenariale dont l'objectif est de faire un état des lieux de l'existant, des besoins, afin de réorienter ou non le portage des programmes. Les travaux de cette commission viendront éclairer le Conseil d'administration dans ses prises de décision.

Même si nous ne le souhaitons pas, nous devons nous préparer à une année 2025 compliquée, laissant peu de perspectives heureuses pour 2026.

X. Réserve pour projet de santé publique de l'entité : vote concernant l'élargissement de son objet :

Historiquement, du temps de l'association « Réseau de Santé CAP2S », cette réserve a été créée par les adhérents d'alors, dans le but de l'utiliser pour la mise en place de projets de santé publique, pour lesquels il serait difficile de trouver des financements, notamment pour la partie ingénierie de projet ainsi que pour le lancement.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org



Cette réserve est constituée d'un cumul de reliquats de subventions anciennes, ne provenant pas de l'ARS (financements privés pour l'essentiel). Elle s'élève à 58 039 euros.

DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

Du temps de CAP2S, et encore moins depuis l'association DAC Loire, la structure n'a pas eu la possibilité de travailler sur ce type de projets. L'essentiel des actions ont porté sur le développement des activités déjà existantes.

Comme expliqué plus tôt, le contexte actuel insécurise le financement de l'activité principale, celle du DAC. Or, le DAC, de par ses missions, intervient bel et bien dans le champ de la santé publique.

Il en va de même pour l'éducation thérapeutique.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration demande à l'Assemblée son accord pour élargir le périmètre de cette réserve : qu'elle puisse être utilisée pour absorber les déficits éventuels générés par les activités historiques portées par l'association.

Bien sûr, l'Assemblée gardera la main sur son usage puisqu'elle seule se prononce sur l'affectation des résultats.

Cette proposition, soumise aux votes, ne fait l'objet d'aucune opposition ni abstention. Elle est donc approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

XI. Arrêt de la cotisation pour 2025 :

Comme chaque année, l'assemblée générale doit se prononcer sur le montant de la cotisation d'adhésion à l'association « DAC Loire ».

Le Conseil d'administration propose de maintenir le même montant que celui des années antérieures, soit 0 euro, partant du principe que l'accès à l'association DAC Loire doit rester un service gratuit pour tous les utilisateurs de ces différentes activités.

Cette proposition, soumise aux votes, ne fait l'objet d'aucune opposition ni abstention. Elle est donc approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

XII. Renouvellement du tiers sortant :

Chaque collège voit le tiers de ses postes sujets à élection. Seuls les membres dudit collège participent aux choix de leurs représentants. N'ayant recueilli aucune objection, le vote à main levée est retenu pour les collèges recensant autant de candidats que de postes à pourvoir. En revanche, le collège 2 ayant davantage de candidats que de postes, un vote à bulletin secret est organisé.

Collège 1 : professionnels de santé et leurs représentants, les représentants des structures, organisations de soins primaires et CPTS du territoire = 10 sièges

3 postes sont sortants : Luc MILLOT, Sylvie NICOSIA, Catherine REYMOND

3 candidats se sont déclarés : Luc MILLOT, Sylvie NICOSIA, Catherine REYMOND

Les 3 candidats sont élus à l'**unanimité** des membres présents et représentés du collège 1.

Collège 2 : Département de la Loire (2 sièges de droit) et établissements et structures médicosociales et sociales (5 sièges) = 7 sièges

1 cooptation : Yves FERRET, élu au titre de la FD ADMR, a quitté ses fonctions et donc, son mandat. Il était élu encore pour 1 an.

La Fédération propose son nouveau directeur pour occuper l'année qui reste au mandat. Nous accueillons donc **Vincent JOUBERT**.

DAC LOIRE - Dispositif d'Appui à la Coordination

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84 42 02990 42 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

SECTEUR :

42100 SAINT-ETIENNE : 31 rue Berthelot - Tél. 04 77 57 13 39 - Fax 04 77 41 67 49 - ✉ accueil@dacloire.org
42153 RIORGES : 141 rue du 8 Mai 1945 - Tél. 04 77 72 18 51 - fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil1@dacloire.org
42600 CHAMPDIEU : 72 rue Begonnet Biron - 04 77 97 73 10 - Fax 04 77 60 49 65 - ✉ accueil2@dacloire.org

2 postes sortants : Annie FRIBAULT, Yoann BRUYERE

3 candidats déclarés : Annie FRIBAULT, Yoann BRUYERE et Yves FERRET, représentant l'association VYV3.

L'élection ayant lieu à bulletin secret, 2 assesseurs sont désignés : Fabienne FLORENCE et Jimmy KRAVTSOFF, en tant que partenaire non concerné par le vote. 12 bulletins ont été recueillis et étaient valables, pour 12 membres présents ou représentés.

Sont élus Annie FRIBAULT avec 10 voix et Yoann BRUYERE avec 9 voix.

Collège 3 : établissements et structures hospitalières = 3 sièges

1 poste sortant : Violaine FAURE

1 candidate : Violaine FAURE

La candidate est élue à l'unanimité des membres présents et représentés du collège 3.

Collège 4 : instances de concertations territoriales = 3 sièges

1 cooptation :

Marion REJEAUNIER, élue au titre de Préo-Reppop a quitté ses fonctions. Elle était élue encore pour 1 an. Cette association propose sa nouvelle directrice pour occuper l'année qui reste au mandat. Nous accueillons donc **Alexia COUPEZ**.

1 poste sortant : François ANIZAN, au titre de la Communauté 360

1 candidat : François ANIZAN

Le candidat est élu à l'unanimité des membres présents et représentés du collège 4.

Collège 5 : représentants d'associations d'usagers et de bénévoles = 3 sièges

1 cooptation :

Béatrice TILLIER, élue au titre de l'Association Française des Diabétiques (AFD) 42 n'en assure plus la Présidence. Elle était élue encore pour 1 an.

L'AFD42 propose sa nouvelle Présidente pour occuper l'année qui reste au mandat. Nous accueillons donc **Christelle BERNARDIN**.

1 poste sortant : Chantal CUER

1 candidate : Chantal CUER

La candidate est élue à l'unanimité des membres présents et représentés du collège 5.

Collège 6 : partenaires = 1 siège

Pas de renouvellement cette année, pour ce collège.

Les élections au Conseil d'administration ont concerné des anciens membres du Bureau.

Aussi, il s'est avéré nécessaire de procéder aux élections pour le Bureau, comme annoncé dans l'invitation à la présente Assemblée.

Les membres présents et représentés au sein de l'Assemblée permettent d'obtenir le quorum du Conseil d'administration (21/27, le quorum correspond à la moitié des administrateurs).

Les élections peuvent donc avoir lieu.

Pour rappel, le poste de Secrétaire général est vacant. Ceux concernés par les nouvelles élections sont les postes de Président, 2^{ème} Vice-Président et Trésorier Général.

Luc MILLOT se représente au poste de Président.

Sylvie NICOSIA se représente au poste de 2^{ème} Vice-Présidente.

Catherine REYMOND se représente au poste de Trésorier général.

Vincent JOUBERT se porte candidat pour le poste de Secrétaire général.

Chacun des candidats est élu à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.



DAC
Dispositif d'Appui à la Coordination
LOIRE

L'ordre du jour de cette assemblée générale est écoulé. Le Président félicite les membres du Conseil d'Administration (nouveaux et réélus), remercie l'ensemble des participants pour les différents échanges qui ont eu lieu et félicite encore une fois les salariés de l'association pour tout le travail réalisé et l'engagement qu'ils mettent dans l'accomplissement de leurs missions.

Fait à Saint-Etienne le 3 juillet 2025,

La Vice-Secrétaire
Maryvonne DUBUISSON

Le Président
Dr Luc MILLOT